



Procès-Verbal

Séance du 5 Juin 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bais s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie- Salle du conseil municipal, sous la présidence de Nathalie CLOUET, Maire.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MOREL Patricia, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GARDAN Emma à Mme MARECHAL Fanny, MARION Carina à Mme CHEDEMAIL Vanessa, M. MALVAUT Frédéric à Mme CLOUET Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 21/05/2026

Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

SOMMAIRE

26-069 - Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026
26-070 - Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants

26-069 - Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026

Madame le Maire donne communication du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

26-070 - Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Loïc GILBERT, Olivier HOGREL et Mmes Molly GAUVRIT, Marine LE CASTREC.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste a été déposée

Liste A : M. Eric GLINCHE, Mme Nathalie CLOUET, M. Christian POTTIER, Mme Vanessa CHEDEMAIL, M. Jean-Hugues TIRIAU, Mme Patricia MOREL, M. Django GUYON, Mme Amandine HAIGRON, M. Romuald BOURMALO, Mme Martine LEVACHER, M. Denis VALOTAIRE.

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 7 délégués et 4 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- liste A : 23 voix

Ainsi, 7 sièges de délégués titulaires ont été attribués à la liste A.

d) Élection des délégués suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- liste A : 23 voix

Ainsi, 4 sièges de délégués suppléants ont été attribués à la liste A.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

M. TIRIAU présente le travail réalisé par l'agence Epoke, mandatée par la commune pour l'accompagner dans la refonte de son identité visuelle. À la suite des orientations définies par la

commission communication, l'agence a élaboré deux propositions de logo répondant aux objectifs fixés : modernité, simplicité et facilité d'utilisation sur l'ensemble des supports de communication.

La première proposition met en valeur le patrimoine de la commune. Elle intègre notamment un « A » dont la forme s'inspire d'une fenêtre en ogive de l'église Sainte-Marse. Le visuel reprend également le numéro 35 du département d'Ille-et-Vilaine, intégré dans les lettres « B » et « S » du nom de la commune, afin de la distinguer de Bais en Mayenne. Enfin, la palette de couleurs retenue (bleu, jaune et vert) fait écho aux couleurs du blason communal.

La seconde proposition s'appuie davantage sur l'attachement des habitants à la commune ainsi que sur son dynamisme. La lettre « B » adopte une forme de cœur, tandis que le « S » rejoint le « A » afin de créer un effet de mouvement. Les couleurs choisies s'articulent autour de nuances de mauve, de rouge et de vert.

À l'issue de cette présentation, les élus échangent sur les deux propositions. Mme CLOUET invite chaque conseiller à exprimer son avis. Les retours apparaissent partagés, même si une préférence se dégage globalement en faveur de la première proposition. Les élus soulignent notamment la qualité graphique du « A » en forme d'ogive, particulièrement apprécié. L'intégration du numéro 35 est également jugée pertinente, bien que certains estiment que la forme du « B » puisse évoquer le chiffre 13.

Concernant la seconde proposition, son caractère moderne est reconnu, mais plusieurs élus expriment la crainte qu'elle perde plus rapidement de son attrait avec le temps.

À l'issue des échanges, les membres du conseil s'accordent sur l'intérêt de poursuivre le travail à partir de la première proposition, en mettant en avant la dimension patrimoniale de la commune.

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric

